

**ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION
24 MARS 2015**

PRENEZ AVIS que le *Comité d'étude des demandes de permis de démolition* tiendra une séance le 24 mars 2015 afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014)*, sur les demandes ayant trait aux immeubles situés aux 2016, rue Richardson, 4379, rue Saint-Ambroise et 4383, rue Saint-Ambroise. Cette séance aura lieu à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, selon le déroulement suivant :

18 h 45 : 2016, rue Richardson

19 h 30 : 4379 et 4383, rue Saint-Ambroise

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance du permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître son opposition écrite et motivée à : M^{me} Pascale Synnott, Secrétaire d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, Québec, H4C 2K4. Toute personne intéressée peut aussi se faire entendre par le *Comité* lors de ladite séance.

Montréal, le 26 février 2015

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement